

Lionel Lalevée
Benoist Delage
Francis Couillard

À

Chloé Camail
Société Elicio
30, boulevard Richard-Lenoir
75011 Paris

Objet : Convocation – remise du procès-verbal de synthèse

Enquête publique relative à votre demande d'autorisation environnementale concernant le projet de parc éolien des Fontaines à Saint-Lactencin (Indre) et à Villedieu-sur-Indre (Indre) prescrite par l'arrêté du préfet de l'Indre n° 36-2023-07-27-00002 du 27 juillet 2023.

Conformément au deuxième alinéa de l'article R. 123-18 du code de l'environnement et au deuxième alinéa de l'article 10 de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2023, je vous confirme que notre rencontre se tiendra le lundi 23 octobre 2023 à 15 heures à Saint-Benoît-du-Sault, 19, La Boussinière.

Nous vous communiquerons les observations consignées durant l'enquête et toutes précisions utiles quant aux questions évoquées par le procès-verbal de synthèse.

Nous vous demanderons de signer avec nous sur place ce document valant attestation de remise. Il y est annexé le procès-verbal de synthèse qui relate les observations écrites ou orales émises lors de l'enquête avec le tableau des observations et la copie des registres d'enquête. Ceux tenus dans les mairies de Saint-Lactencin et de Villedieu-sur-Indre vous ont été adressés régulièrement, au fur-et-à-mesure du dépôt des observations par le public. Et vous nous assurez présentement pouvoir accéder pleinement au registre dématérialisé tenu à l'adresse <https://www.registre-dematerialise/4795>.

Conformément à la réglementation, vous êtes invité à produire dans le délai maximum de 15 jours, soit jusqu'au mardi 7 novembre 2023 inclus, un mémoire en réponse. Nous vous recommandons de répondre à toutes les préoccupations soulevées par le public.

Société Elicio,
Chloé Camail.

La commission d'enquête,
Lionel Lalevée
Benoist Delage Francis Couillard.